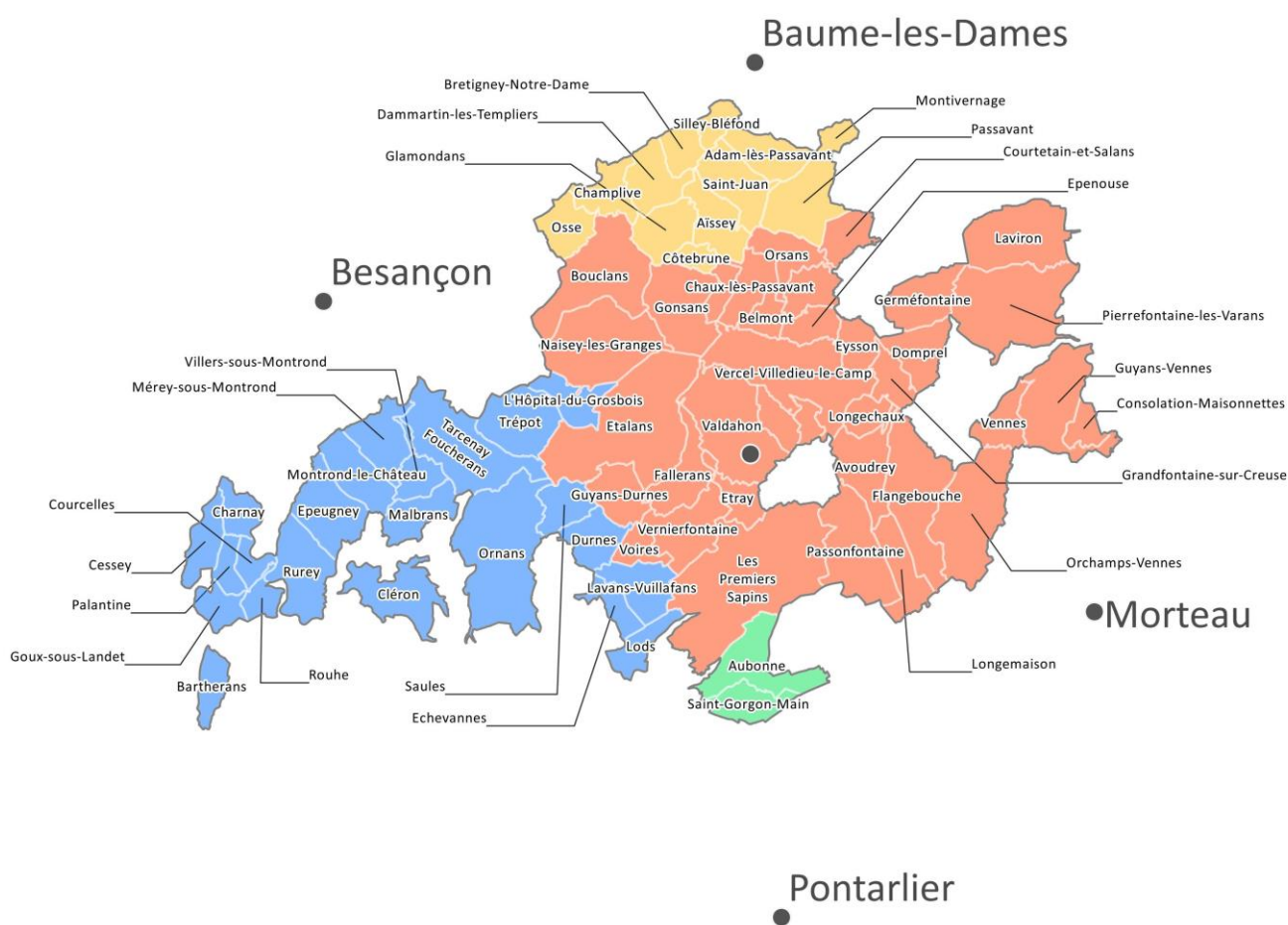


RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter au comité syndical les orientations financières du SIEHL, précédant le vote budgétaire et de permettre le Débat d'Orientations Budgétaires.

LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE





Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Rappel historique :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue fondé en 1951 ayant siège social 6 Rue des Grands Chênes à 25800 VALDAHON a été déclaré, par arrêté préfectoral du 27 décembre 2018, en date du 1^{er} janvier 2019, Syndicat à vocation unique (SIVU), c'est-à-dire que ce Syndicat n'est plus composé que de communes pour le moment avec le retrait de la CUGBM.

Les statuts sont également adaptés pour accueillir demain les EPCI qui prendront la compétence « eau potable » et qui souhaiteront la déléguer au SIEHL. La question de la répartition des voix pour chaque EPCI devra faire l'objet d'un débat et de décision à inscrire dans les statuts en amont des prises de compétence eau potable par les EPCI.

Gouvernance :

Le service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue regroupe 73 communes dans lesquelles résident 37 994 habitants.

Il est administré par un organe délibérant et un organe exécutif.

- L'Organe délibérant est le Comité syndical.

Ce comité syndical est composé de 110 délégués suivant une représentativité définie dans les nouveaux statuts.

Son rôle :

- Fixer les orientations du Syndicat,
- Fixer le prix syndical de l'eau
- Etudier et voter le budget
- Décider des travaux importants, des emprunts et de sa gestion

- L'Organe exécutif est un Bureau syndical constitué de :

- 1 Président
- 4 vice-présidents
- 1 secrétaire
- 8 membres

Ressources Humaines :

Le personnel est composé :

- d'un attaché territorial en charge de l'administration générale et des finances (DGS) recruté en contrat d'activité accessoire selon le décret 2017-105 du 27 janvier 2017 – contrat de projet sur la base de 8/35ième
- d'une assistante administrative et financière à temps partiel (80%)
- d'une technicienne en charge du suivi du contrat DSP et les adhésions à venir des communes et des EPCI à temps partiel (80%)
- d'un technicien en charge des réseaux (le montage des dossiers de réhabilitation des équipements et réseaux propriétés du SIEHL en lien avec les cabinets de maîtrise d'œuvre partenaires) à temps complet.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Délégation de Service Public :

Exploitant :

La Société GAZ et EAUX en est le délégataire et elle assure la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Contrat d'affermage en cours avec Gaz & Eaux :

Le contrat court pour la période du **1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2027.**

Les avenants :

- N°1 : modifiant l'annexe 2 du règlement de service, définissant les conditions générales de télérelève et des téléservices associés sur le territoire d'Avanne-Aveney, adaptant les engagements de travaux de renouvellement et précisant les obligations d'achat d'eau en gros.
- N°2 : précisant les périmètres et les principes de modalités de gouvernance tripartite
- N°3 : modifiant la structure tarifaire appliquée aux usagers du service sur le périmètre du GBM (ex CAGB)
- N°4 : prise en compte du RGPD
- N°5 : intégrant les modifications du règlement de service de l'eau potable
- N°6 : (en cours) : nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire de la CUGBM

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue est propriétaire de l'ensemble du patrimoine immobilier, matériels et canalisations.

Le comité syndical décide et réalise ses investissements en fonction :

- des propositions de la commission travaux
- des propositions de l'Exécutif en fonction d'indicateurs multiples
- et des résultats du schéma directeur et de la modélisation du réseau

Ressources :

Les ressources en eau potable du Syndicat sont :

- les puits de Lods, de Montgesoye
- les sources de la Tuffière et de Nahin

Et une ressource avec le Syndicat de Froidefontaine par l'achat d'eau en gros pour un volume annuel maximal de l'ordre de 450 000 m³.

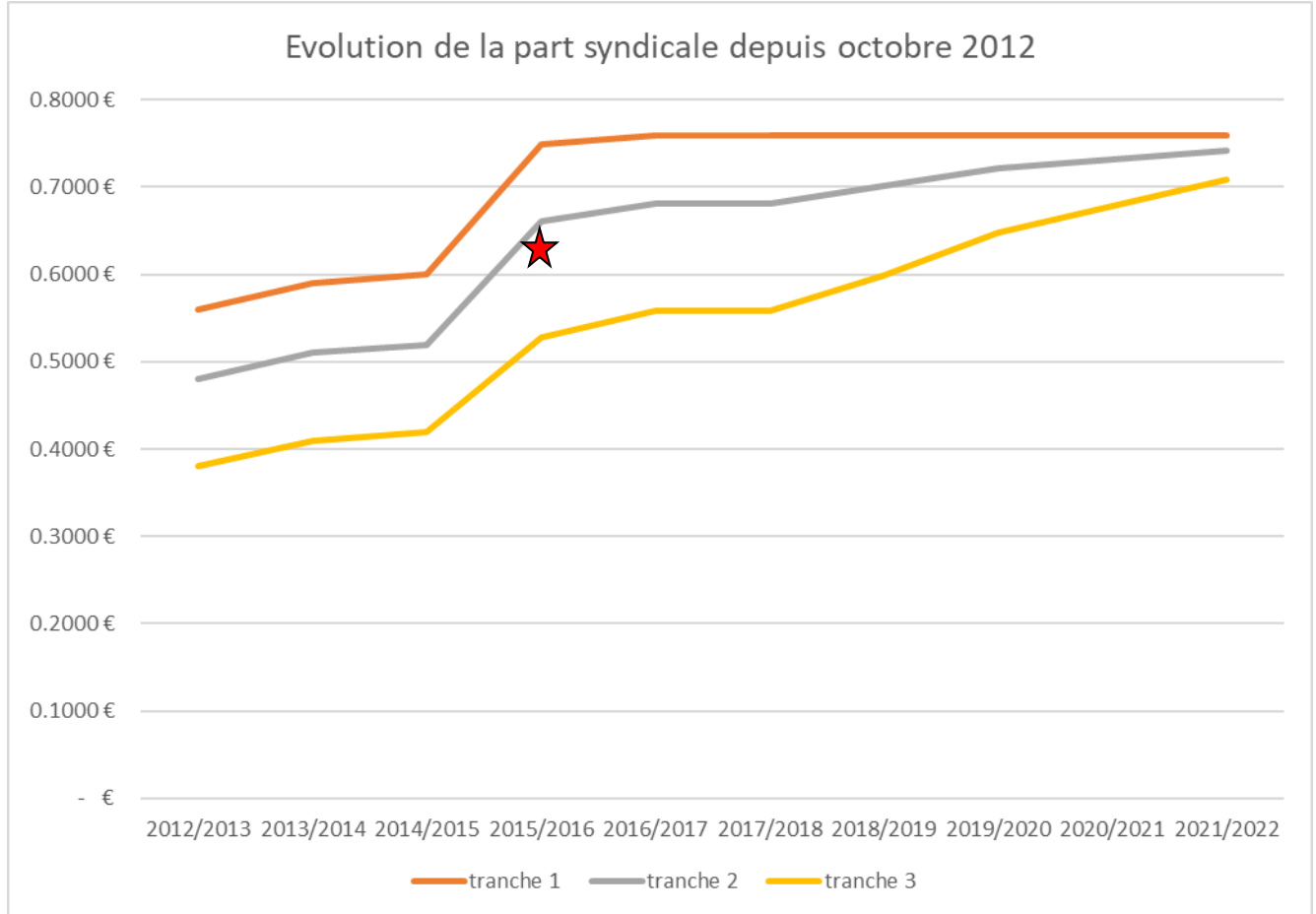
A ce jour, ce sont environ 15 000 m³/jour qui sont livrés chaque jour aux abonnés et aux collectivités que nous servons en vente en gros, sachant que le SIEHL est allé jusqu'à 19 000 m³/jour en période de forte demande.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Recettes de fonctionnement :

La recette principale du SIEHL tient de la vente d'eau aux abonnés du SIEHL et des ventes d'eau en gros pour d'autres collectivités.

Depuis plusieurs années, le SIEHL augmente le tarif des tranches 2 et 3 afin de converger vers un seul tarif.



★ L'augmentation 2015-2016 de la part syndicale n'a pas eu d'impact sur le prix de l'eau pour l'utilisateur. Le SIEHL a profité de la baisse de la part du délégataire pour renforcer sa capacité d'investissement. Les tarifs finaux pour les abonnés des trois tranches ont été « gelés » du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Le comité syndical a voté les tarifs de l'eau suivants, applicables du 01/10/2021 au 30/09/2022 au cours de sa séance du comité syndical du 11 février 2021 :

	Part du Syndicat	Part du fermier	Total
Prime fixe annuelle par compteur	19.38 €	62.68 €	82.06 €
Le m³ d'eau :			
Tranche 1 *De 0 à 300 m ³	0.7594 €	0.8344 €	1.5938€
Tranche 2 *De 301 à 1 500 m ³	0.7412 €	0.7886 €	1.5298 €
Tranche 3 *Au-delà de 1 500 m ³	0.7084 €	0.6051 €	1.3135 €

Ces tarifs ne comprennent pas :

↳ la T.V.A. fixée par l'État à 5,5 %

↳ les redevances de l'Agence de l'eau ("prélèvement" et "pollution")

Ces tarifs **n'incluent pas ceux du service de l'assainissement**, service qui ne dépend pas du syndicat

Il est proposé de maintenir l'orientation prise depuis 2016 par le Comité Syndical qui consiste à augmenter progressivement les tranches 2 et 3 pour converger vers un tarif unique du m³ à moyen terme.

- Les ventes en gros concernent :

- Les communes suivantes : Echay, Epenoy, Loray, Montgesoye, Mouthier, Plaimbois-Vennes, Sancey et Vaudrivillers/Lanans. Un « toilettage » des différentes conventions sera engagé au cours de l'année 2022 et des rencontres avec les communes concernées seront programmées afin d'envisager une évolution éventuelle de ces partenariats.
- Les syndicats suivants: SIEPA, SIE Vellerot-les-Vercel et SE du Plateau des Combes
- La CUGBM

Recettes (chap 70 du budget) :

2018	2019	2020	Recettes perçues en 2021 au 23/11/2021	Recettes estimées en 2022
2 747 481€ (vente d'eau 2018 + VEG +Participations)	2 950 361€ (vente d'eau 2019 + VEG +Participations)	2 666 713€ (= vente d'eau 2020 + VEG ...)	1 391 874 € (= 1 ^{er} semestre 2021 + VEG ...)	Estimation à faire en tenant compte du principe d'évolution des tarifs des tranches 2 et 3.
BP 2018 : 3 040 000€ votés	BP 2019 : 2 400 000€ votés	BP 2020 : 2 540 400€ votés	BP 2021 : 2 557 000€ votés	

Dépenses de fonctionnement :

	2018	2019	2020	2021 au 14/12	Dépense estimées 2022
Dépenses générales : <i>fournitures administratives,</i>	58 570€	62 074€	80 580€	Dépensés : 76 445.97€	Proposition d'inscrire un

<p>électricité, véhicules et essences, assurances, honoraires (dont DGS...), téléphones, taxes foncières</p>	<p>BP 2018 : 105 450€ votés</p>	<p>BP 2019 : 134 600€ votés</p>	<p>BP 2020 : 176 505€ votés</p>	<p>BP 2021 : 173 090€ votés</p>	<p>montant de 210 000€ prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de nouvelles maintenances pour des logiciels tels que les marchés publics et l'abonnement annuel - de Microsoft et exchange - La hausse du prix du carburant - Le recrutement d'un cabinet extérieur pour l'appui à la Commission « Contrôle Financier »
<p>Charges de personnel</p>	68 642€	115 804€	136 473€	139 722.02€	<p>Proposition d'inscrire un montant de 190 000€ prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'instauration du RIFSEEP et le choix de maintenir les montants du régime indemnitaire de 2021 sur 2022 en ajoutant les montants d'un Complément Indemnitaire Annuel - Les montants sont proposés sur 3 temps pleins bien que deux agents soient en TP.
<p>Indemnités des élus</p>	38 273€	26 747€	32 219€	33 018.72	<p>Proposition d'inscrire un montant de 50 000€ pour tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des frais de missions des élus - Des cotisations DGFIP
	<p>BP 2018 : 46 000€ votés</p>	<p>BP 2019 : 43 500€ votés</p>	<p>BP 2020 : 48 500€ votés</p>	<p>BP 2021 : 48 500€ votés</p>	

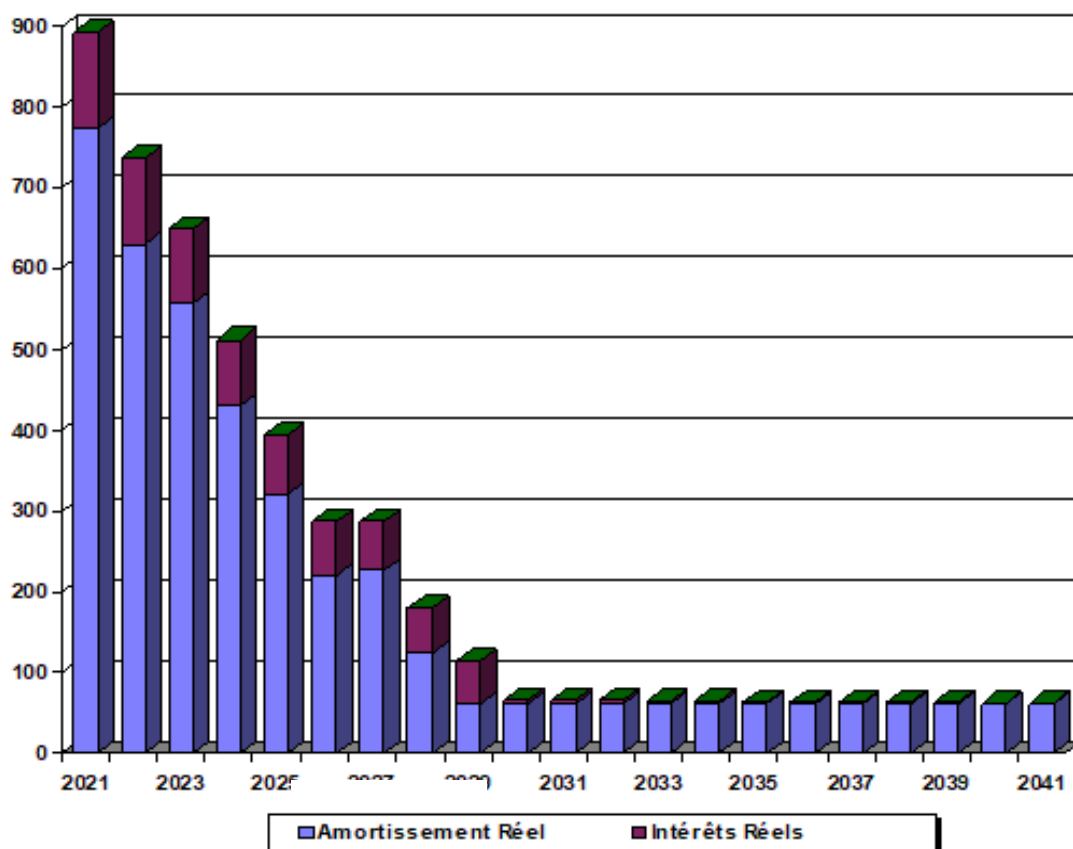
Dettes :

Le SIEHL a contracté un emprunt de 1 500 000€ sur 25 ans à 0.57% auprès de la Caisse d'épargne en décembre 2020.

Etat de la dette depuis 2021 :

Année	Dettes	Intérêts	Capital
2021	3 230 553.67	121 579.95	773 077.85
2022	3 893 343.62	105 939.32	631 444.77
2023	3 213 494.25	91 898.52	556 912.50
2024	2 608 406.07	80 927.72	431 202.44
2025	2 129 249.97	73 403.52	320 114.93
2026	1 760 683.78	66 533.40	220 040.17
2027	1 492 162.22	60 968.13	225 263.44
2028	1 218 396.52	55 743.90	123 957.33
2029	1 067 838.00	53 609.26	60 000.00
2030	960 000.00	5 429.26	60 000.00
2031	900 000.00	5 087.26	60 000.00
2032	840 000.00	4 745.26	60 000.00
2033	780 000.00	4 403.26	60 000.00
2034	720 000.00	4 061.26	60 000.00
2035	660 000.00	3 719.26	60 000.00
2036	600 000.00	3 377.26	60 000.00
2037	540 000.00	3 035.26	60 000.00
2038	480 000.00	2 693.26	60 000.00
2039	420 000.00	2 351.26	60 000.00
2040	360 000.00	2 009.26	60 000.00
2041	300 000.00	1 667.26	60 000.00

La courbe de remboursement des annuités est la suivante :



Liste des emprunts en cours :

	Montant	Durée	Taux	Date de fin	2022		
					INTERETS	CAPITAL	Dette en capital au 1 ^{er} /01/2022
Crédit Foncier Travaux 2007	1 000 000.00€	15 ans	3.44%	2022	3 197.61€	83 273.46€	83 273.46€
BPBFC Travaux 2008- <u>renégocié en 2016</u>	1 000 000.00€	15 ans	2.80 %	2023	4 550.57€	80 138.29€	162 520.43€
BPBFC Travaux 2009- <u>renégocié en 2015- renégocié en 2021</u>	1 000 000.00€	15 ans	0.75%	2024	1 505.59€	66 415.75€	200 000.02€
CA Travaux 2014	1 000 000.00€	10 ans	1.76%	2024	3 740.00€	100 000.00€	250 000.00€
BPBFC AEP 2015	1 000 000.00€	10 ans	1.40%	2025	5 767.28€	100 853.97€	411 948.60€
BPBFC Travaux 2012- <u>renégocié en</u>	422 802.63€	12 ans	2.80%	2027	6 408.50€	35 561.61€	228 875.04€

<u>2015</u>							
<u>CA Travaux 2012- renégocié en 2015 Renégocié en 2020</u>	895 714.16€	14 ans	3.19%	2028	14 577.46€	71 046.82€	465 889.13€
CCM Travaux 2013	500 000.00€	15 ans	3.80%	2028	10 189.05€	34 154.87€	268 132.94€
CE AEP 2020	1 500 000.00€	25 ans	0.57%	2046	8 165.26€	60 000.00€	1 440 000.00€

La participation du SIEHL aux travaux et amortissements du site de FROIDEFONTAINE se termine en 2029. L'annuité est de 47 838€ pour un encours de 478 380€.

Le SIEHL va réaliser l'emprunt prévu au budget 2021 de l'ordre de 2 000 000€.

Recettes d'investissement :

Subventions

Le SIEHL peut compter sur des partenaires financiers importants :

- L'Agence de l'eau
- Le Conseil Départemental du DOUBS

Participation des communes :

- au surdimensionnement (défense incendie) : le SIEHL, maître d'ouvrage du réseau d'eau potable, ne prend pas en charge les investissements des opérations d'intérêt local puisqu'ils ne peuvent être supportés par l'ensemble des usagers du Syndicat et que cela entraînerait une augmentation excessive du prix du service de l'eau potable facturée à l'usager.

Les communes sont responsables de l'urbanisation et de la défense incendie sur leur territoire conformément à la réglementation en vigueur. Les prises en charge directes des prestations et la participation financière de la commune sont donc demandées par le biais d'une convention pour réaliser les renforcements et les extensions du réseau d'eau potable indispensables à la viabilité et à la défense incendie d'un secteur donné.

- Aux extensions de réseaux : pour financer les extensions de réseau nécessaire à la viabilisation de nouvelles parcelles.
- Au renouvellement du réseau par anticipation

Recours à l'emprunt

L'hypothèse de contractualiser des emprunts sur des durées plus longues correspondant mieux aux durées d'amortissement des biens sera étudiée sérieusement.

Dépenses d'investissement :

► Les restes à réaliser 2021 provisoires au 14 décembre 2021 en attendant le paiement des dernières factures sont les suivants :

	RAR
chapitre 20 : études	80 400.00 €
chapitre 21 : matériels industriels	258 020.00 €
chapitre 23 : travaux	1 435 800.00 €
TOTAL	1 774 220.00 €

Programmation des investissements :

Les prévisions 2022 :

En 2021, avec :

- un montant estimé de l'épargne nette, au 13 décembre, de 1 360 000€
- une dotation d'amortissement avec un montant arrondi de 1 120 000€

le SIEHL a une capacité d'autofinancement annuelle de 240 000€, permettant d'emprunter 5 millions d'€ à un taux de 1% sur 25 ans et de dégager, à tarification constante, 210 000€ d'investissement annuel en plus de 2.5 millions d'€ annuels d'investissement.

En lien avec le schéma directeur et de la modélisation, il s'agira de répondre aux questions suivantes dans l'année 2022 :

Amélioration du fonctionnement
Rendements
Qualité de l'eau
Pérennisation du patrimoine
Programme de renouvellement



Quelle capacité d'autofinancement a le SIEHL actuellement ?

Quel rythme de renouvellement des canalisations adopter ?

Quels choix d'investissements, d'amélioration et de pérennisation ?

Quelle évolution acceptable du tarif de l'eau ?

Quel partenariat avec les financeurs publics ?



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Connaissance patrimoniale
Besoin de 2,5 M à 5,3 M Euros/an

Quelle négociation avec le délégataire?

Ces Orientations Budgétaires ont fait l'objet d'un débat et d'un vote au cours de la réunion du comité syndical du 21 décembre 2021.